

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT PROTECTIONS SOLAIRES MOBILES MOTORISÉES

Cette attestation n'exonère pas le maître d'ouvrage ou l'utilisateur de la maintenance et de l'entretien de l'installation

■ DESTINATAIRES DE CES FICHES

Ces fiches ont vocation à être établies, pour un usage interne ou lorsque le marché le prévoit explicitement, par l'entreprise en charge de la mise en œuvre de protections solaires mobiles motorisées. Ces fiches informatives sont non exhaustives, elles ne se substituent pas à la réglementation en vigueur pour les installations concernées.

■ OBJECTIF ET NATURE DES ESSAIS

Les essais ont pour but de vérifier le bon fonctionnement des stores motorisés (banne, à enroulement, à projection, corbeille, vénitien...). Ces essais sont adaptés aux maisons individuelles, aux maisons individuelles groupées, à l'immeuble collectif d'habitations et aux bâtiments commerciaux ou tertiaires. Ils doivent être réalisés avant la réception.

Ces essais consistent à vérifier lors de la mise en service et après réglages des dispositifs respectent :

- les instructions de mise en œuvre exigées par le fabricant ;
- le bon fonctionnement mécanique des éléments en mouvement ;
- les instructions données par les automatismes pour assurer le bon fonctionnement des équipements.

Ces essais ne sont pas considérés comme un processus d'autocontrôle qui doit, lui, se faire au fur et à mesure de l'avancement du chantier suivant les recommandations et notices des fabricants.

NB : ces fiches sont valables en France métropolitaine et dans les DOM - COM.

■ MODE D'EMPLOI

Le document se compose :

- **page 1 :** d'un rappel de l'objectif de ces essais et de la méthodologie proposée pour les réaliser ;
- **page 2 :** d'une fiche qui vous indique la méthodologie des essais à réaliser ;
- **Page 3 :** d'une page à dupliquer en cas de nombreux essais à réaliser ;
- **Page 4 :** d'une fiche d'enregistrement qui atteste des essais effectués.

■ ENREGISTREMENT

Cette fiche est accompagnée d'un modèle de fiche d'enregistrement des essais (voir page 3 et 4) qui doit être dupliquée autant que de besoin.

Les essais sont réalisés, indépendamment de vérifications effectuées dans le cadre de la sécurité des personnes.

Les entreprises disposant de leur propre document interne peuvent l'utiliser à condition de respecter le contenu défini ci-après.

■ PRÉREQUIS AUX CONTRÔLES ET PLANIFICATION

- Disposer des instructions d'utilisation et d'entretien du fabricant.
- Disposer d'une alimentation indépendante protégée, reliés à la terre pour l'alimentation des motorisations et des automatismes.
- Régler et paramétrer des systèmes domotiques et automatismes.
- Procéder aux resserrages de tous les éléments fixes ou mobiles.

■ LIEU DES ESSAIS

Ces essais sont réalisés sur le chantier.

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT PROTECTIONS SOLAIRES MOBILES MOTORISÉES

1

DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS

- Les stores motorisés
- La commande individuelle, groupée, automatique, vocale
- Ou commande automatique éventuelles (horloges, capteurs de pluie, de vent, d'ensoleillement, de fumée...

2

APPAREILS DE MESURE ET NATURE DES ESSAIS

- Multimètre
- Niveau à bulle
- Mètre

3

ÉCHANTILLONNAGE

Les essais devront porter sur l'ensemble des équipements.

4

DESCRIPTION DES ESSAIS

- 4.1 Vérifier que les équipements respectent les fins de courses**
- 4.2 Vérifier que les éléments constitutifs des protections mobiles n'engendrent pas de d'urgence acoustique**
- 4.3 Vérifier le bon adressage des commandes (réactivité et réponse aux commandes, aux programmations, pour la vitesse d'ouverture et de fermeture, la temporisation, l'horloge...)**
- 4.4 Vérifier l'implantation des capteurs intérieurs et extérieurs et le bon étalonnage des consignes pour la température, l'ensoleillement le vent ou de pluie**
- 4.5 Vérifier que les réglages des stores permettent d'ajuster le niveau de luminosité intérieur**

